

Avenant n° 1 à la Convention de réalisation d'événement PFUE – Cour des comptes du 07/10/2021 publiée le 11/10/2021

ENTRE

Les services du Premier ministre, représentés par Madame Marie-France CURY, sous-directrice de la programmation et des affaires financières des services administratifs et financiers (DSAF), responsable de l'UO « 0359-CSGP-CSPM » du programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » d'une part

ET

La Cour des comptes, représentée par Monsieur Richard Chrébor, en sa qualité de service prescripteur sur l'événement du Haut conseil des finances publiques « Gouvernance économique européenne : les nouvelles règles du jeu ? », d'autre part,

Considérant la labellisation dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne d'un nouvel événement rassemblant les institutions budgétaires indépendantes européennes (EU IBI),

Considérant que la gestion du Haut conseil des finances publiques est commune à celle de la Cour des comptes,

La convention visée en entête est modifiée comme suit :

Article 1^{er}

Il est ajouté à l'art. 1 de la convention un aliéna après l'aliéna premier rédigé comme suit :

De la même façon, le délégant confie au délégataire la réalisation des dépenses de crédits hors titre 2 relatives à l'événement « Gouvernance économique européenne : les nouvelles règles du jeu ? » (Haut conseil des finances publiques) autorisé par le RPROG dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) en 2022.

Article 2

Il est inséré à l'art. 3, un second tableau sous le deuxième alinéa réalisé comme suit :

Références CHORUS pour l'événement « Gouvernance économique européenne : les nouvelles règles du jeu ? » :	
Domaine fonctionnel :	0359-02

Centre financier :	0359-CSGP-CSPM
Centre de coût :	CCHCFP0075
Code PAM (Projet analytique ministériel)	12-359CSGP-CSPM-COL515
Libellé du PAM	HCFP-COL Gouvernance éco Europ Règles ?

Article 3

Il est inséré un nouvel article 4.1.1 à la suite de l'art.4.1 rédigé comme suit :

4.1.1 – Le budget alloué pour l'événement « Gouvernance économique européenne : les nouvelles règles du jeu ? », objet de la présente convention, par le RPROG sur l'UO 0359-CSGP-CSPM est de 45 000 € en AE et CP, ventilé selon les modalités précisées en annexe 1.

Article 4

Il est inséré une annexe 2 à la convention rédigée comme suit :

Annexe 2

Identifiant	SPM	Evénements	dont 2021	Total		
				21/22	Total 2021	
Titre				AE=CP	AE 2021	CP 2021
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française						
Colloques						
Haut conseil des finances publiques						
515		Gouvernance économique européenne : de nouvelles règles du jeu?		45 000	38 250	13 500

Article 5

Les autres articles sont inchangés. Le présent avenant sera publié, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, sur le site Gouvernement.fr.

Fait à Paris en exemplaires, le 17.12.2021.

Pour les services du Premier ministre,
La sous-directrice de
la programmation et
des affaires financières,

La sous-directrice de la programmation
et des affaires financières

Marie-France CURY

Pour le Haut Conseil,
des finances publiques,
Le directeur des affaires financières,

Richard CHREBOR